

Avec vous pour notre commune...

A LA UNE

Des projets (initiés par l'ancienne équipe) qui verront le jour en 2021



L'agrandissement de l'école Jules Verne devrait se terminer pour septembre.

Les travaux de la salle de sport Ercé en Lamée/Teillay débuteront en janvier et devraient se terminer avant la fin de l'année.



Le permis de construire pour le projet sénior porté par la société Age et Vie devrait être déposé en fin d'année pour un début des travaux fin 2022



Des projets si la crise sanitaire nous le permet :

Un pique nique participatif, des animations des rencontres pour les séniors, un festival jeune public, une offre de livre encore développée à la bibliothèque...

Le mot du Maire

Ecrire un mot pour lancer l'année 2021 et vous transmettre mes vœux : exercice difficile en cette période si troublée.

L'année 2020, année très compliquée pour chacun d'entre nous s'achève. Faisons un retour en arrière : mars, premier confinement, évènement inédit qui outre les difficultés matérielles qu'il a engendré, a, en partie, coupé les liens qui nous unissaient : se rencontrer par le biais du téléphone ou des réseaux sociaux n'est pas se rencontrer vraiment. Juillet, août, été assez perturbé avec son lot d'incertitude vers l'avenir. Fin novembre, deuxième confinement, peut-être moins violent, les écoles, le travail ne se sont pas arrêtés mais tellement source d'inquiétude voir d'angoisse. Ces évènements avec en fond cette crainte : et si j'étais contaminé et si un de mes proches était contaminé... et si ... et si...

Que sera cette année 2021 ? Ou en sera la crise sanitaire ? Pourrai je poursuivre mes activités ? L'économie va-t-elle redémarrer ? Toutes ces difficultés, tous ces doutes, toutes ces peurs, personne n'y échappe et je les vis comme vous. Comment se projeter ? Comment envisager l'avenir ?

Cependant je sais tout au fond de moi que la peur est notre pire ennemie, que nous ne devons pas baisser les bras ; que jour après jour, nous devons faire face en nous soutenant les uns les autres en nous montrant attentifs et solidaires. Nous devons imaginer demain pour mieux vivre ensemble, en trouvant d'autres façons de consommer, en partageant, en protégeant notre planète.

Notre équipe municipale ne se laissera pas anéantir. Même si nous avons connu un début de mandat assez perturbé, nous aurons l'audace de croire qu'il est possible de faire de notre commune un lieu où la vie circule, où les occasions d'échange se développent sous différentes formes, ou les projets existent. Nous irons à votre rencontre pour connaître vos besoins et vos souhaits parce que nous ne pourrions rien faire seuls, nous avons besoin de vous.

Je me permets donc une plus grande audace : celle de vous souhaiter une **belle année** en dépit des nouvelles alarmistes et des soucis quotidiens. Prenez soin de vous et de vos proches et allez de l'avant !

Isabelle BERTIN - Maire

L'arbre à idée attend vos suggestions pour améliorer le quotidien de la commune. N'hésitez pas à venir écrire vos souhaits, vos propositions.



Compte-rendu de la séance du 7 décembre 2020
du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien

Absents excusés : MIGAULT Guy, JARDIN Jeffrey

Présentation de l'Association BRUDED par une des chargés de développement de l'association, Mme Galès.

L'association regroupe 183 communes et 5 EPCI de la Bretagne et des Pays de Loire. C'est un réseau d'échange d'expérience entre collectivités pour des projets autour d'un même thème : le développement durable et local. Elle propose des visites et des rencontres, des fiches ressources thématiques, un accompagnement pour la mise en place de projets. Elle exige en retour un investissement de la commune pour elle aussi partager ses pratiques et ses retours d'expériences avec les collectivités adhérentes.

A la suite de cette présentation, Madame le Maire suggère que l'adhésion à cette association (pour 0,30€ par habitant et par an soit environ 450 € par an) soit rediscutée au cours du prochain conseil municipal.

Instauration d'un fonds de concours de fonctionnement communautaire

Par délibération du 10 septembre 2020, le Conseil communautaire de Bretagne porte de Loire Communauté a fixé le montant de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) à **331 543 €**. L'idée est d'instituer parallèlement un montant de fonds de concours de fonctionnement pour 2020 de 331 543 €.

Ce fonds de concours ne pourra être versé qu'après délibération de l'ensemble des collectivités validant ce principe.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'instauration d'un fonds de concours communautaire de fonctionnement, pour l'année 2020, reposant sur une participation financière de la Communauté de communes aux frais d'entretien (personnels d'entretien, fluides, etc) des équipements publics de la Commune.
- DIT que ce fonds de concours représente pour la Commune d'Ercé en Lamée un montant de 18 554 €. Il ne sera versé qu'après délibérations concordantes prises par l'ensemble des Communes concernées, et au plus tard dans le courant du mois de décembre 2020.
- SOLLICITE le versement de ce fonds de concours
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Vente d'une portion de voie communale à un particulier dans le cadre d'une cession immobilière

A l'occasion de la vente des parcelles AB 341 et 342 situées 1 rue des jonquilles, les propriétaires ont découvert que leur cour empiétait sur le domaine public. Il convient de régulariser les choses en leur cédant les 16 m² de cour situés sur le domaine public. Mme le Maire propose un prix symbolique d'1 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Considérant que la surface à céder est occupée de fait par la cour des parcelles AB 341 et 342 depuis plusieurs années et n'a pas d'utilité publique et que le tracé de la voie de circulation n'est pas impacté
- DECIDE de vendre cette surface de voie communale VC 151 de 16 m² occupés aux propriétaires des parcelles AB 341 et 342 au prix de 1 € symbolique.
- DIT que les frais de géomètres et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Attribution d'une gratification pour le remplacement du poste de directeur de l'ALSH et de responsable du pôle enfance

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'elle souhaite attribuer une gratification à Tienno GOHIER, agent de droit privé en CUI-PEC, qui assure depuis le 2 novembre 2020 le remplacement du responsable du pôle enfance et directeur de l'ALSH qui est en arrêt maladie.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer à compter du 2 novembre 2020 une gratification mensuelle de 121 € brute à Tienno GOHIER pour le remplacement du poste de directeur de l'ALSH et responsable du pôle enfance pendant toute la durée du remplacement

Renouvellement du contrat avec la FGDON 35

Les collectivités peuvent contractualiser avec la FGDON pour qu'elle assure à leur place la lutte contre les nuisibles (programme départemental de lutte contre le frelon asiatique et les ragondins, formations thématiques pour les élus et les agents, assistance technique et réglementaire ou encore prêt de matériel de capture).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la signature d'une convention multiservices avec la FGDON d'Ille-et-Vilaine pour la période 2021-

2024, avec une participation annuelle de 165 €.

Réhabilitation des projecteurs du terrain de foot

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE pour 2021 le projet de remise à neuf des 6 projecteurs du terrain de football par l'acquisition de 12 lampes LED pour un budget maximal de 19 000 €
- SOLLICITE les subventions suivantes : DETR et DSIL auprès de l'Etat, Subvention auprès de la Fédération de Football, Subvention d'équipement auprès de l'Agence Nationale du Sport, Certificats d'Economies d'Energie via le Pays des Vallons de Vilaine

Compte-rendu de la séance du 14 décembre 2020 **du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée**

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BRÉHIER Sylviane, AULNETTE Maiwenn, BOULIGAND Laëticia, FORESTELLO Fabien, RENAUD Sébastien

Absents excusés : MIGAULT Guy, JARDIN Jeffrey

Convention d'assistance technique pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif

La commune est éligible à l'assistance technique départementale pour le suivi de son système d'assainissement collectif. Il s'agit de visites régulières réalisées par un technicien de l'Agence départementale pour le suivi des performances épuratoires, de l'évolution éventuelle, de l'optimisation de l'exploitation, du respect des prescriptions réglementaires additionné d'un appui méthodologique. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département d'Ille-et-Vilaine et à régler le coût de l'assistance technique sur le budget de l'assainissement (0,41€/habitant/an).

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle ZR 105p

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial de Rougé concernant la parcelle ZR105p d'une superficie totale de 93 m², située 7 allée des chênes.

Cession de terrain à la société « Ages & Vie Habitat »

Madame le Maire rappelle que la société « Ages & Vie Habitat » propose de réaliser sur la commune un projet composé de deux colocations pour personnes âgées regroupées au sein de deux bâtiments, dans lesquels sont aussi réalisés deux logements dédiés aux auxiliaires de vie travaillant au service des colocataires.

Il a été décidé par délibération n°2019-01-12 du 21 janvier 2019, et confirmé par délibération n°2020-11-10 du 28 septembre 2020, de céder à la société « Ages & Vie Habitat » les parcelles cadastrées C 970 et C 987 pour une superficie totale de 1616 m² situées rue des rhododendrons à Ercé-en-Lamée, au prix de 15 € net vendeur le m². La vente du terrain à la société « Ages & Vie Habitat » sera assortie de l'obligation pour la société « Ages & Vie Habitat » de construire les bâtiments décrits ci-dessus, conformément au descriptif dont la commune a d'ores et déjà reçu un exemplaire et destinés à l'hébergement des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie. La construction de ces bâtiments devra être achevée dans un délai de trois ans à compter de la date de l'acquisition du terrain par la société « Ages & Vie Habitat ».

La société « Ages & Vie Gestion » s'engagera concomitamment à la signature de l'acte de vente du terrain, à :

- Exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pendant une durée de 12 ans tacitement reconductible à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie »,
- Favoriser l'accueil des personnes âgées habitant dans la commune ou de leurs ascendants.

La commune, elle, s'engagera à :

- Assurer la signalétique et le fléchage directionnel des bâtiments « Ages & Vie » de manière à faciliter le cheminement des visiteurs qui souhaitent rendre visite aux personnes âgées/handicapées,
- Faire figurer le bâtiment « Ages & Vie » dans tous les plans ou documents édités par la commune ayant pour but de faciliter le cheminement des visiteurs dans la commune,
- Accorder au minimum deux fois par année civile la possibilité en cas de besoin et sur demande de sa part, à « Ages & Vie » le droit de communiquer sur une page entière du bulletin municipal et/ou sur le site internet de la commune,

- Mettre à disposition des plaquettes informatives à l'accueil de la mairie pour faire connaître le concept « Ages & Vie » auprès de la population sans engagement de démarches commerciales,
- Faire le lien entre « Ages & Vie Gestion » et la population par le biais d'échanges réguliers et en désignant un interlocuteur référent de la commune d'ERCE-EN-LAMEE.

La commune pourra renoncer à ses engagements en adressant une lettre en recommandée avec AR qu'elle adressera à la société « Ages & Vie Gestion » avec un préavis de 6 mois.

Après délibération, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Considérant** que ce mode d'habitat regroupé vise, en prenant appui sur un projet de vie organisée à plusieurs, une insertion active et durable dans le voisinage, la vie de quartier, l'économie locale et l'environnement de proximité,
- **Considérant** que la présente cession est conditionnée à la construction d'un projet consistant en la réalisation de logements accueillant des auxiliaires de vie et des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie souhaitant bénéficier d'un lien relationnel et sortir de l'isolement social et répondant ainsi à des considérations d'intérêt général,
- **Considérant** que la société « Ages & Vie Gestion » s'engagera à exploiter les bâtiments par la mise en location des logements à des personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie pour une durée de douze ans tacitement reconductible à compter de l'ouverture de la maison « Ages & Vie » et à réserver en priorité les logements aux personnes âgées handicapées ou en perte d'autonomie résidant sur le territoire de la commune ou à leurs ascendants,
- **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées C 970 et C 987 pour une superficie totale de 1616 m² à la société « Ages et Vie Habitat » pour le montant estimé de 15 € net vendeur le m² et droits d'enregistrement,
- **MANDATE** Madame le Maire à procéder à toute signature en ce sens, y compris la signature de l'acte de vente, étant précisé que les frais, taxes, droits et honoraires seront à la charge de l'acquéreur et consentir toute servitude de passage pour véhicules et passage de tous réseaux secs et humides ou toutes servitudes qui pourraient nécessaires.

Merci à tous nos commerçants et artisans.



Bienvenue aux nouveaux
commerçants :

Lionel au garage

Patrick et Sylvie à l'épicerie





Espace Rénov' Habitat

Pays des Vallons
DE VILAINE

Démarchage téléphonique ou à domicile : Attention aux entreprises indélicates.

Vous êtes démarché, par téléphone ou à votre domicile, pour des travaux de rénovation énergétique ou un diagnostic gratuit ? Sachez que le démarchage téléphonique est désormais interdit pour les travaux de rénovation.

Être attentif au mode opératoire

La vigilance est de mise vis-à-vis des entreprises qui opèrent sous forme de démarchage à domicile ou téléphonique. Se disant parfois recommandées par l'ANAH, Action Logement, la Région, l'ADEME, EDF ou les collectivités locales, ces sociétés peuvent vanter des retours sur investissement alléchants, voir des installations autofinancées.

Quelques bons réflexes

- N'acceptez pas de rendez-vous et ne transmettez pas d'informations personnelles ;
- Prenez le temps de la réflexion et ne cédez pas à la pression commerciale : **ne rien signer, ni payer le jour même ;**
- Faites jouer votre **droit de rétractation** (14 jours légaux après signature d'un devis) ;
- Exigez un devis précis mentionnant les coûts de prestations** avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation ;
- Privilégiez** si possible des entreprises proches de chez vous ;
- Faites marcher la concurrence** et réalisez plusieurs devis ;
- Inscrivez-vous sur bloctel.gov.fr** pour limiter le démarchage téléphonique.

Pour plus d'informations, contactez :

Un conseiller FAIRE : **Espace Rénov' Habitat** – 0299570220 –
www.espacerenovhabitatpaysdesvallonsdevilaine.fr

Les associations de consommateurs de votre département comme **UFC que choisir** et la **maison de la consommation**.

Signalez une entreprise en remplissant un formulaire de réclamation sur le site FAIRE.fr

Signalez une entreprise à la **DDCSPP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) : 02 99 29 76 00



**Le 1^{er} janvier 2021,
votre interlocuteur change.**



Pour le paiement de vos factures locales
(eau, ordures ménagères, cantine, crèche, garderie, ...),
votre interlocuteur sera :

le Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen

Centre des Finances publiques
Place Georges Le Cornec - BP 98025
35580 GUICHEN
Accueil : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30

Renseignements et prise de RDV :
02 99 57 01 18

Pour le paiement de vos impôts
(impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières),
votre nouvel interlocuteur sera :

le Service des impôts des particuliers (SIP) de Redon

Centre des Finances publiques
1, rue des Ecoles - CS 80261
35603 REDON CEDEX
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 sans RDV
Sur RDV le lundi de 13h30 à 16h15

Renseignements et prise de RDV
dans votre espace personnalisé sur impots.gov.fr,
en appelant le **0 809 401 401** ou 02 99 71 11 23

Vos solutions pour payer



en espèces chez un buraliste partenaire agréé
(en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire)

A ERCE EN LAMEE

Le Cellier, 9 rue des Camélias

ECOLE SAINT FRANCOIS

Si votre enfant est né en 2018, vous pouvez dès à présent l'inscrire à l'école Saint François. Une visite, des questions, vous pouvez contacter l'école au 02 99 44 32 67 ou par mail à l'adresse suivante :

ecoleprivee.erce@gmail.com

Déborah DURAND

Chef d'établissement

École Saint François

18 rue des pervenches

35620 ERCE EN LAMEE



Association Sportive Teillay Ercé Tresboeuf TENNIS CLUB

La saison de tennis a recommencé en Septembre et a été interrompu, comme beaucoup de sports, par la crise sanitaire. En temps normal les entrainements ont lieu chaque lundi et mercredi avec des séances dédiées pour les enfants, les femmes et les hommes. Deux équipes séniors, une équipe homme et une équipe femme ont hâte de reprendre les compétitions quand cela sera possible.

L'ambiance du club est conviviale et dynamique. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des renseignements.

Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/ASTETTC/> ou nous contacter par mail : as.tet.tennis.club@gmail.com.

Le bureau de l'AS TET TC , Association Sportive Teillay Ercé Tresboeuf TENNIS CLUB, vous présente ses vœux et vous souhaite une meilleure année 2021.

Toute l'équipe de l'APE Jules Verne vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !



Qu'elle soit riche de joie, de bonheur et de bonne santé.

Nous vous souhaitons d'être le conquérant de votre vie, pour un avenir et un monde meilleur et à nos enfants, de bien travailler à l'école, de ranger leur chambre, d'être bienveillants avec leurs camarades, mais surtout, de croire en leurs rêves !

Nous espérons que notre travail tout au long de l'année 2020 si particulière, vous a donné satisfaction.

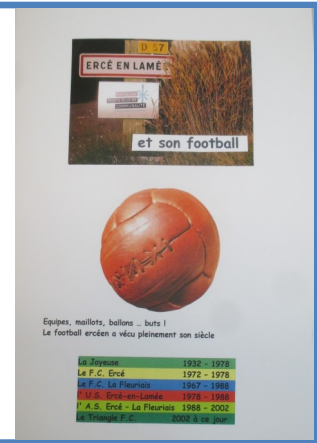
Toute l'équipe vous remercie à nouveau pour votre générosité et votre soutien et, vous souhaite une merveilleuse année 2021 !

INFOS DIVERSES

Samedi 5 Février 2021

**POT AU FEU
DE LA PAROISSE
A EMPORTER
SALLE GABRIEL MARTIN**

L'histoire du foot à Ercé en Lamée vous intéresse,
Le livret retraçant cette histoire et écrit par Bernard Brunel est en vente à la mairie.



COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?
GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000

**MASQUES OBLIGATOIRES
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

**Meilleurs vœux pour
2021.**

**Prenez soin de vous et
de vos proches.**

**POUR BIEN COMMENCER
L'ANNÉE...**

Chez votre Artisan Boucher

du 8 au 17
JANVIER 2021

PROMO*

24,90€
le colis de 2,6 kg
soit 9,58€ le kg

**10 escalopes
de dinde (130 gr)**

**10 steaks
hachés (130 gr)**

NOUVEAU Click & Collect
Retrouvez votre boucher préféré,
ses promos, ses infos, ses recettes sur
www.bouchersdoubles.com

*offre valable chez les Bouchers adhérents du groupe Les Bouchers Doubles

**LES BOUCHERS
DOUBLES**

**BOUCHERIE MERCIER LIVRAISON GRATUITE
SUR COMMANDE 02 99 44 30 23**

Suivez-nous aussi sur

facebook

www.facebook.com/erceenlamee35



Mairie d'Ercé-en-Lamée

2 route des Ajoncs d'Or

35620 Ercé-en-Lamée

Tel : 02 99 44 30 16

www.erceenlamee.fr

accueil@erceenlamee.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 9H - 12H30

MARDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 16H30

MERCREDI : 9H - 12H30

JEUDI : 9H - 12H30

VENDREDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 19H